

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE MUNICIPAUTE

L'an deux mille douze, le 11 octobre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes CORDIER Fabienne, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, MARTIN Jacques, JEAN Daniel représentant M. BAGUE Patrice, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, TRON Emile, LOUISON Charles, ROBERT Bernard représentant M.TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie (arrivé à la question n°10), BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et M.GARINO Christian.

EXCUSES : Mme JAUBERT Sylvie, MM. BAGUE Patrice, OLIVERO Albert, PARISIO Raymond, JACQUES Jean et TIRAN Michel.

Délibération n° 2012/92

**OBJET : SERVICE ANNEXE SKI
CONVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES / SKI CLUB
STE-ANNE LA CONDAMINE - JAUSIERS
AVENANT N° 17**

Vu la Convention conclue avec le Ski Club Ste-Anne / Jausiers, le 28 novembre 1994 et ses Avenants successifs,

Considérant qu'au terme de cette Convention la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » s'est engagée à reverser une quote part de l'assurance « Assur' Glisse » vendue par la Station,

Considérant que le Ski Club Ste-Anne * Jausiers représente la Station de Ste-Anne dans ses participations sportives à l'extérieur et qu'il apporte son soutien technique et matériel dans le cadre des animations et manifestations de la Station

Considérant qu'au fil des années la vente des Assur' Glisse est en baisse constante et que par conséquent les recettes du Club, à ce titre, diminuent.

Vu le projet d'Avenant N°17 établi à cet effet,

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré
A l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de reverser au Ski Club la somme de **1.11 €** par Assur' Glisse / Journée, vendu,
- **DECIDE** qu'une subvention de **2 000 €** forfaitaire sera rajoutée au produit de la quote part des Assur' Glisse reversée
- **S'ENGAGE** à inscrire chaque année ces dépenses au Budget Primitif – Service Ski – Section Fonctionnement - Chapitre 011 – Articles 6228 et 6574
- **AUTORISE** le Président à signer l'Avenant N°17 portant sur ces modifications

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
M.LANFRANCHI

